

ALSH

ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL
SANS HÉBERGEMENT
www.lesmarches.fr
cilleslutinsdugranier@wanadoo.fr

les lutins du granier

2018
2019



ALSH

ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL
SANS HÉBERGEMENT

Les Lutins du Granier
94, place de la mairie
73800 Les Marches
Tél. 04 79 28 17 04
cleslutinsdugranier@wanadoo.fr

www.lesmarches.fr

> Accès au « Portail Familles »

Directrice :
Marie-Ange LE CERF

Heures d'ouverture du bureau en période scolaire

Lundi de 14h00 à 18h00.
Mercredi de 13h30 à 18h30.
Mardi et Jeudi
de 14h00 à 18h00.
Fermé le Vendredi.

Horaires d'ouverture du bureau en période de vacances scolaires

Du lundi au vendredi
de 7h30 à 11h30 et
de 13h30 à 18h30.

Heures de permanence
téléphonique pour
renseignements
aux heures d'ouverture du bureau



Vous adhérez à l'Accueil de Loisirs communal sans hébergement (ALSH)

Pour l'accès à tous les services d'accueil, d'animation et de restauration gérés par l'ALSH, vous devez vous acquitter d'une cotisation individuelle de 6€ par enfant pour l'année scolaire. Chaque famille utilisatrice doit remettre un dossier d'adhésion complet.

Les inscriptions des enfants s'effectuent en juin de l'année scolaire pour la rentrée suivante.

Prévoir 10 minutes pour ce rendez-vous annuel.

Par cette adhésion, vous vous engagez à respecter les modalités de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs et son règlement intérieur.

Tout changement de situation en cours d'année doit être signalé au service enfance/éducation et les attestations doivent être apportées au dossier pour sa mise à jour (lieu d'habitation, vaccins...).

[Voir modalités Pages 16 à 19](#)

Votre espace personnel sur notre nouvelle plateforme internet « Portail Familles »

À compter du 1^{er} janvier 2018, plus aucune inscription ou annulation par email ou téléphone ne sera traitée : vous utiliserez le Portail Familles accessible sur le site internet de la commune www.lesmarches.fr

[Voir modalités Pages 4 et 16](#)

Les partenaires institutionnels

CCCS
Communauté de Communes
Cœur de Savoie

CAF
Caisse d'Allocations Familiales de
La Savoie

DDCSPP
Direction Départementale de la
Cohésion Sociale et de la Protection
des Populations

PMI
Protection Maternelle Infantile

Édito

Mesdames, messieurs, chers parents,

Pour cette nouvelle année scolaire 2018-2019, l'Accueil de Loisirs les Lutins du Granier s'adapte aux changements des rythmes scolaires avec le retour à quatre jours de classe. Le comité de pilotage « rythmes scolaires » de la commune (composé des parents d'élèves et professeurs des trois écoles, D.D.E.N et élus) a voté un retour à quatre jours d'école, validé par l'inspecteur d'académie en mars 2018.



Du coup, plusieurs petites nouveautés marquent votre rentrée :

- Il n'y a plus de TAP (Temps d'Activités Périscolaires) après l'école,
- Changement des horaires scolaires : Les maternelles ont classe lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30. Les élémentaires ont classe de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30,
- Changement des horaires des temps périscolaires : l'accueil du soir démarre à 16h30 pour tous les enfants,
- Le mercredi devient une journée périscolaire gérée par la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Plusieurs évolutions sont en place depuis janvier 2018 :

- Le restaurant scolaire *Au Granier Gourmand* se trouve dans la cour de l'école élémentaire Crincaillé avec un service à table pour les élèves de maternelle (3-7 ans) et une restauration en self-service pour les 7-11 ans (à partir du CE1). L'encadrement et l'organisation des services favorisent l'autonomie de l'enfant,
- « Le Portail Famille » est le service d'inscription en ligne en remplacement des inscriptions par téléphone et email. Cette interface web permet à chaque famille de gérer les inscriptions pour l'ensemble des services de l'Accueil de Loisirs (restauration, accueil du matin, soir et étude),
- Le fonctionnement et le règlement intérieur de l'ALSH ont évolué, dont notamment les délais d'inscriptions et les conditions d'annulation.

Bien cordialement à vous et belle année scolaire 2018-2019 à toute la famille !

Laurence THOLLET-CHAMBON
Adjointe au Maire, Enfance & Éducation

Un Portail internet dédié aux familles

À compter du 1^{er} janvier 2018, plus aucune inscription ou annulation par email ou téléphone ne sera traitée : vous utiliserez la nouvelle interface de l'ALSH, le Portail Familles, accessible via le site internet de la commune www.lesmarches.fr

Au moment du dépôt de votre dossier d'adhésion, l'ALSH crée votre inscription sur le logiciel Noé et vous remet vos codes personnels « identifiant » et « mot de passe ».

Les inscriptions annuelles sont saisies directement par le service enfance/éducation.

Les inscriptions/annulations ponctuelles ou irrégulières concernant uniquement les Accueils du matin, du soir et la restauration scolaire sont gérées par les familles sur le Portail Familles.

Les inscriptions aux autres services périscolaires (étude dirigée, Mini-schools) sont gérées auprès de votre ALSH, au bureau, par téléphone, par email.

Tout au long de l'année scolaire, le Portail Familles vous permet d'effectuer vos planifications en ligne, 7 jours/7, 24 h/24, et ce, jusqu'au jeudi 10h pour toute réservation ou annulation pour la semaine suivante.

Au delà de ce délai, aucune demande n'est prise en compte. Par conséquent, toute demande pour la semaine en cours reste impossible.

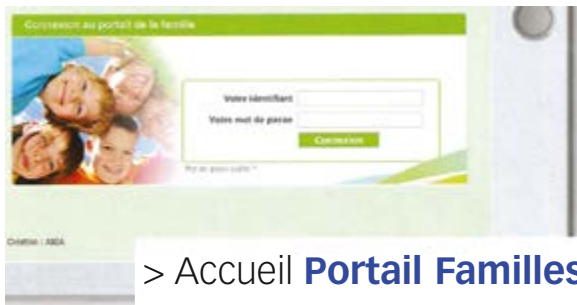
Attention, la simple demande d'inscription/annulation sur le Portail Familles ne vaut pas validation : **un message de prise en compte de votre demande vous est transmis par email.**

Vous n'avez pas internet ?

Un ordinateur est à votre disposition dans les bureaux de l'ALSH pour gérer vos inscriptions/annulations en ligne.

Cas particuliers

En cas de maladie de l'enfant entraînant son absence en classe ou pour tout autre événement à caractère exceptionnel (décès, accident, naissance...), l'annulation d'une inscription peut se faire jusqu'au matin même avant 8 h 30. Voir modalités en pages 16 à 19. En cas de sortie scolaire : pas de démarche à effectuer. En liaison avec les enseignants, l'Accueil de Loisirs est au courant de l'absence de l'enfant.



Un restaurant scolaire tout neuf et un plateau sportif tout près !



Sécurisation des accès

Dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires (plan Vigipirate national), le contrôle d'accès aux lieux d'accueil de vos enfants est aujourd'hui opérationnel. **Nous vous demandons de respecter les quelques règles indispensables au bon usage de ces installations :**

À l'école élémentaire Crincaillé

* La récupération des enfants se fait par la porte d'entrée de l'école élémentaire (face au passage piétons). *Pas d'entrée/sortie par le portail du square Amédée V.*

* Utiliser le bouton d'appel du visiophone (même si une autre personne l'a déjà fait, attendre son tour) et décliner son identité. L'agent d'animation autorisera ou non l'accès au bâtiment (selon liste d'appel journalière) et va chercher l'enfant dans une des salles de l'établissement.

* Ne pas laisser entrer une autre personne en même temps que vous. Seuls les parents et les personnes autorisées peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.

* Ne pas déambuler dans l'école, mais se rendre directement dans la salle plurivalente (2^{ème} porte à gauche après le sas d'entrée).

* Ne pas stationner dans l'école, des enfants encadrés par des enseignants font leurs devoirs et pourraient être dérangés.

À l'espace Bellegarde

* La récupération des enfants se fait par le portillon. *Pas d'entrée/sortie par le grand portail.*

* Utiliser le bouton d'appel de l'interphone (même si une autre personne l'a déjà fait, attendre son tour) et décliner son identité. L'agent d'animation autorisera ou non l'accès au bâtiment (selon liste d'appel journalière).

* Ne pas laisser entrer une autre personne en même temps que vous. Seuls les parents et les personnes autorisées peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.

Les lieux d'accueil

Locaux partagés

Le groupe scolaire public Crincaillé avec ses cours de récréation.

La salle Montgrabelle.

Le plateau sportif.

Locaux réservés aux Lutins

Une salle d'activités pour les plus de 6 ans et les "extérieurs".

Une salle d'activités pour les moins de 6 ans dans l'Espace Bellegarde.

Le restaurant scolaire comprenant 2 salles de restauration.

Le bureau de la Direction.

Une salle d'attente.





Marie-Ange LE CERF
Directrice



Lydie
DURAND



Marie-Odile
BASS



Kathleen
BOIS



Catherine
BORGNE



Panée
CHEUYKULA



Cindy
DASSONVILLE



Colette
GARET



Isabelle
GARET



Hélène
LECLERCQ



Patricia
SOUDANI



Anne-Marie
TEYPAZ

L'encadrement

- * Une directrice
Marie-Ange LE CERF
- * Une commission municipale
enfance/éducation et sa maire adjointe
Laurence THOLLET-CHAMBON
- * Une équipe de professionnels
- * Des intervenants extérieurs ponctuels.
L'équipe des titulaires (ci-contre) est
parfois renforcée d'animateurs diplômés
intervenant sur les temps de restauration
scolaire, les accueils (matin, soir).

Nos objectifs pédagogiques et éducatifs

- * Sensibiliser les enfants et les jeunes à
l'environnement en privilégiant les activités
extérieures, en axant des projets sur le
thème de la nature.
- * Responsabiliser les enfants et les jeunes en
favorisant l'entraide et en les amenant à
être force de proposition.
- * Favoriser l'autonomie des enfants et jeunes
en leur permettant d'être acteurs de leur
temps de loisirs.
- * Développer la curiosité et la socialisation
des enfants et des jeunes en favorisant
découverte ou échange de savoir, en
développant l'esprit de groupe et en
respectant les autres.

Avant et après la classe

Les accueils périscolaires concernent l'ensemble des enfants scolarisés sur la commune, à partir de 3 ans (enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre).

L'ALSH organise ces accueils de 7h30 à 8h20, et de 16h30 à 18h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Ils permettent de répondre aux besoins de garde des familles. L'équipe d'animation propose des moments de détente aux enfants au travers d'activités multiples et variées, dans le respect de leur choix et de leur rythme de vie.

Prise en charge des enfants : les périmètres de responsabilité

École maternelle

À la fin de la classe, les enfants inscrits aux prestations périscolaires sont pris en charge, dans chaque classe, par les agents municipaux référents. Les enfants non récupérés par un adulte autorisé sont dirigés vers les services périscolaires, **uniquement dans le cas où la famille possède déjà un dossier d'adhésion de l'année scolaire en cours à l'ALSH.**

École élémentaire

À la fin de la classe, les enfants inscrits aux prestations périscolaires sont pris en charge par les agents municipaux référents, dans la cours de l'école.

Seuls les enfants figurant sur les listes d'appel de la prestation, sont pris en charge.

À partir du 1^{er} janvier 2018, les réservations et annulations des participations aux temps périscolaires seront **exclusivement gérées par internet via Le Portail Familles** du site de la commune.

Sur le Portail Familles, planifiez vos réservations et annulations pour la semaine suivante : vous avez jusqu'au jeudi à 10h.

Au delà de ce délai aucune inscription ou annulation ne sera prise en compte. Par conséquent, toute demande pour la semaine en cours reste impossible.

Annulations exceptionnelles : voir modalités pages 16 à 19

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

07:30

08:15

Accueil du Matin

À PARTIR DE 3 ANS (enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre)

Lieux d'accueil : à l'Espace Bellegarde, dans la salle petite enfance pour les 3-5 ans et dans la salle d'activités de l'ALSH pour les enfants de plus de 5 ans.

Attention : pas d'accueil après 8h15 (traversée des enfants pour rejoindre le groupe scolaire de Crincaillé et l'école Saint-Maurice).

TARIFS EN EUROS POUR LA PRESTATION

Quotient familial (QF)	Famille de Les Marches	Famille Hors commune
QF 1 (< 500)	1,35	2,55
QF 2 (QF de 501 à 700)	1,65	2,65
QF 3 (QF de 701 à 1000)	1,95	2,70
QF 4 (QF de 1001 à 1400)	2,25	2,75
QF 5 (QF de 1401 à 1800)	2,55	2,85
QF 6 (QF de 1801 à 2100)	2,85	3,00
QF 7 (QF > 2101)	3,00	3,00

Toute prestation entamée est due. Modalités voir pages 16 à 19

C'EST TOUT NOUVEAU :
PAR EXEMPLE, POUR
RÉSERVER L'ACCUEIL DU
MATIN DE MARDI PROCHAIN,
VOUS AVEZ JUSQU'À
JEUDI 10 H.

ATTENTION, EXCLUSIVEMENT
SUR LE PORTAIL FAMILLE !



Accueil du soir

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

16:30

18:30

À PARTIR DE 3 ANS DE LA MATERNELLE AU CM2
(enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre)

Lieux d'accueil : à l'Espace Bellegarde, dans la salle petite enfance pour les 3-5 ans et dans la salle d'activités de l'Accueil de Loisirs pour les enfants de plus de 5 ans (Grande Section de maternelle + CP).

À l'école élémentaire Crincaillé (salle plurivalente ou salle de sports ou B.C.D), pour les enfants du CE1 au CM2. À partir de 18h00, tous les enfants rejoignent l'Espace Bellegarde. L'Accueil de Loisirs se réserve la possibilité de ramener les enfants à l'Espace Bellegarde, à partir de 17h30, en fonction du nombre d'enfants. Vous en serez avertis par email. **À 16h45, les enfants inscrits en étude dirigée rejoignent l'enseignant (voir page 11).**

TARIFS EN EUROS POUR 1 HEURE

Quotient familial (QF)	Famille de Les Marches	Famille Hors commune
QF 1 (< 500)	1,35	2,55
QF 2 (QF de 501 à 700)	1,65	2,65
QF 3 (QF de 701 à 1000)	1,95	2,70
QF 4 (QF de 1001 à 1400)	2,25	2,75
QF 5 (QF de 1401 à 1800)	2,55	2,85
QF 6 (QF de 1801 à 2100)	2,85	3,00
QF 7 (QF > 2101)	3,00	3,00

Toute prestation entamée est due. Modalités voir pages 16 à 19

Les enfants peuvent choisir entre différentes activités proposées par l'équipe d'animation (dessins, jeux de société, activités en lien avec la thématique mensuelle du restaurant scolaire) ou être eux-mêmes force de propositions. La possibilité est offerte, pour les enfants qui le souhaitent, de commencer leurs devoirs. L'animateur de l'Accueil de Loisirs présent dans la salle n'a pas pour rôle d'aider les enfants ; il est garant d'une atmosphère de travail calme.

L'Anglais en s'amusant!

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

16:45

17:45

De 3 à 12 ans en fonction de l'atelier (enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre). Nombre de places limité.

Lieu d'accueil : une salle de l'école maternelle de Crincaillé.

25 séances pour s'initier à la langue anglaise pour les enfants à partir de 3 ans. Chants, comptines, sketches... Cette activité, en partenariat avec l'association Mini-schools, se déroule de 16h30 à 17h30 les lundis et jeudis ou de 17h15 à 18h15 les mardis et vendredis. Les groupes sont constitués en fonction de l'âge de l'enfant, du nombre d'années d'anglais effectuées. Une réunion d'information, la première quinzaine de septembre est programmée. À cette occasion, les familles intéressées préinscrivent leur enfant. Modalités voir pages 16 à 19

De 16:30 à 16:45 :

Temps de récupération des enfants et goûter

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

16:45

17:45

De 16:30
à 16:45 :
Temps de
récupération
des enfants et
goûter

Inscription au
trimestre.

Attention
il n'y a pas
d'étude dirigée
la semaine
de rentrée
scolaire et
la semaine
précédant la
fin de l'année
scolaire.

Étude dirigée

DU CP AU CM2

L'étude dirigée est encadrée par des enseignants de l'école élémentaire de Crincaillé. Elle permet aux élèves qui la fréquentent, de réaliser dans des conditions de calme nécessaire, le travail inscrit dans les cahiers de textes. L'enseignant est le garant d'une atmosphère de travail calme. L'étude dirigée permet à l'enfant d'être aidé dans ses devoirs écrits. À l'issue de l'étude dirigée, les leçons ne seront pas forcément sues. Il ne s'agit pas d'un soutien scolaire. Le groupe est ouvert à un maximum de 8 enfants pour un enseignant. Une nouvelle étude sera ouverte lorsqu'un groupe de 8 enfants sera constitué.

La récupération des enfants n'est possible qu'à l'issue de l'étude dirigée.

Les enfants ont la possibilité de rejoindre l'Accueil du soir après 17h45 avec une facturation supplémentaire (tarif Accueil du soir).

À partir de 18h00, tous les enfants rejoignent l'Espace Bellegarde.

En dessous de 5 enfants inscrits, l'Accueil de Loisirs se réserve le droit d'annuler cette prestation. Les parents seront tenus informés au maximum le vendredi de la semaine précédente.

TARIFS EN EUROS POUR 1 HEURE

Quotient familial (QF)	Famille de Les Marches	Famille Hors commune
QF 1 (< 500)	1,85	3,40
QF 2 (QF de 501 à 700)	2,50	3,70
QF 3 (QF de 701 à 1000)	3,10	4,35
QF 4 (QF de 1001 à 1400)	3,70	4,95
QF 5 (QF de 1401 à 1800)	4,35	5,60
QF 6 (QF de 1801 à 2100)	4,95	6,20
QF 7 (QF > 2101)	5,60	6,20

Modalités voir pages 16 à 19

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

Restauration scolaire

De 3 ans à 12 ans (enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre)

Maternelle

Elémentaire

11:45

13:35

12:00

13:50

Le nouveau restaurant scolaire est divisé en deux salles

*Une salle pour les enfants de Maternelle/CP pouvant accueillir 56 enfants. Les enfants sont servis à table, par des agents d'animation communaux. Possibilité de faire 2 services : 1 service composé d'enfants de petite et moyenne sections de maternelle et 1 service constitué d'enfants de grande section de maternelle et de CP.

*1 salle pour les enfants d'âge élémentaire (CE/CM) pouvant accueillir 56 enfants. Le service est en «self». Les enfants, en arrivant dans la salle, prennent dans un premier îlot, le plateau avec les couverts, la serviette et le pain. Ils se dirigent vers le second îlot et prennent l'entrée (froide), le fromage et le dessert. Ils vont s'installer et commencent à manger l'entrée. Une fois l'entrée terminée, ils se lèvent et vont chercher le plat chaud. À la fin du repas, ils débarrassent entièrement leur plateau (partie laverie).

Le fonctionnement en self nous permet des rotations plus rapides. Les enseignants ainsi que les agents communaux auront la possibilité de déjeuner sur place.

À partir du 1^{er} janvier 2018, les réservations et annulations des repas seront **exclusivement gérées par internet via Le Portail Familles** du site de la commune.

Sur le Portail Familles, planifiez vos réservations et annulations pour la semaine suivante : vous avez jusqu'au jeudi à 10h.

Au delà de ce délai aucune inscription ou annulation ne sera prise en compte. Par conséquent, toute demande pour la semaine en cours reste impossible.

Annulations exceptionnelles : voir mémo page 15.

Le tarif des repas est fixé pour chaque année scolaire par le Conseil Municipal.

Le prix est calculé en tenant compte du coût du repas, des charges de personnel et des frais de fonctionnement.

TARIFS EN EUROS POUR LA PRESTATION RESTAURANT SCOLAIRE

QF	Famille de Les Marches	Famille Hors commune
QF 1 (< 500)	3,60	4,10
QF 2 (QF de 501 à 700)	3,95	4,45
QF 3 (QF de 701 à 1000)	4,65	5,20
QF 4 (QF de 1001 à 1400)	5,35	6,35
QF 5 (QF de 1401 à 1800)	6,10	7,10
QF 6 (QF de 1801 à 2100)	6,80	7,45
QF 7 (QF > 2101)	7,20	7,60

Toute prestation entamée est due. Modalités voir pages 16 à 19

Aucune sortie n'est autorisée pendant la pause méridienne sauf cas exceptionnels ayant fait l'objet d'un accord préalable de la responsable du service enfance/éducation

Encadrement

L'encadrement des enfants est assuré par des agents communaux, animateurs diplômés ou en cours de formation BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animation).

Les adultes sont installés à table avec les enfants et les aident dans la découpe des aliments mais aussi dans l'apprentissage du goût et de la découverte des saveurs, des variétés de fruits et légumes.

Au moins une fois par trimestre, les élus, membres de la commission enfance/éducation, sont invités à participer au repas.

Bon appétit !

Les repas sont élaborés par un prestataire de service extérieur, homologués par une diététicienne, acheminés en liaison froide puis remis

en température sur place par le personnel communal. La restauration scolaire a une vocation collective, elle ne peut répondre à des préférences ou des convenances personnelles. C'est aussi un temps d'éducation nutritionnelle, de partage et de découverte.

Pour garantir l'équilibre alimentaire, il existe 2 types de portions (maternelle et élémentaire) et le repas est servi aux enfants dans toutes ses composantes. Aucun aliment non prévu au menu ne peut être introduit (hors panier repas dans le cadre d'un PAI, voir ci-contre).

Un menu sans viande est proposé. Cette proposition doit être précisée au moment de l'inscription, dans le dossier individuel de l'enfant. Le tarif est maintenu.

Les menus du mois en cours sont affichés à l'entrée des écoles et consultables sur le site de la mairie : www.lesmarches.fr rubrique Accueil de loisirs Les Lutins du Granier.

Repas à thème

L'équipe d'animation, dans le souci de développer davantage la qualité de ce service, concocte à chaque rentrée scolaire, un « voyage culinaire » (5 départements ou époques). Le prestataire en charge des repas prend part à ce projet. Les salles de restauration sont, à chaque repas à thème, aux couleurs du pays ou de l'époque. Tous les éléments de décoration sont fabriqués par les enfants pendant les temps d'Accueil du matin et du soir.

“Les lutins à table”

Un groupe de réflexion composé d'élus, de professionnels, d'enseignants, d'enfants et de parents, se réunit régulièrement pour se pencher et donner des avis sur tout ce qui concerne de près ou de loin la restauration : il est question de locaux, de mobiliers, d'hygiène, de diététique, d'animations...

Santé

Le personnel communal chargé de la surveillance et du service **n'est pas habilité à administrer des médicaments aux enfants. Aucun enfant n'est autorisé à introduire et à prendre un médicament dans les locaux du service de restauration collective.**

Le représentant légal de l'enfant qui doit suivre un traitement médical doit demander au médecin traitant un traitement tenant compte des contraintes du service de restauration scolaire.

PAI : le Projet d'Accueil Personnalisé

Les enfants victimes d'allergie ou d'intolérance alimentaire attestée médicalement, doivent être signalés au service enfance/éducation.

Si tel est votre cas, vous devez établir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), renouvelable chaque année. Il est à demander auprès des directions des écoles. L'enfant pourra alors apporter son panier repas qui sera à déposer par les parents chaque matin, à l'Accueil de Loisirs. Un tarif spécifique pour cette prestation est appliqué.

Les paniers repas ne sont autorisés que pour les enfants bénéficiant d'un PAI.





Leztroy, le traiteur du restaurant scolaire

Le marché de repas a été attribué au prestataire Leztroy basé à Serrière en Chautagne. Ses qualifications, ses références, la diversité de ses menus et son positionnement résolument «développement durable» ont fait l'unanimité auprès des commissions Enfance & Éducation et Appel d'offres qui ont étudié les dossiers des 5 candidats.

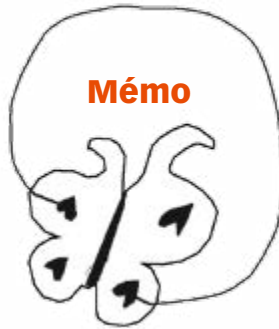
La société Leztroy déjà présente dans plusieurs restaurants scolaires du territoire (Saint-Baldoph, Myans, Chignin, Jacob Bellecombette...) privilégie des menus à base de produits bruts issus de l'agriculture biologique et des circuits courts avec des producteurs et fournisseurs locaux.

Plus d'infos sur Leztroy : www.leztroy-restauration.com

Ce livret est un réel outil de liaison entre l'équipe d'animation, les enfants et leurs parents. Il centralise les règles de vie des services périscolaires et permet à l'équipe d'animation, avant chaque période de vacances scolaires, de faire part à la famille, des progrès de l'enfant, des difficultés rencontrées. Il est remis aux familles pour consultation, dès qu'un « mot » y est consigné. Merci de nous le déposer dûment signé.

MON
LIVRET
DES
LUTINS





Adhérez à l'Accueil de Loisirs c'est aussi connaître
les modalités du règlement intérieur !
En voici quelques rappels :

Service minimum d'accueil

En cas de grève d'au moins 25% des enseignants des écoles maternelle ou élémentaire publiques, la commune de Les Marches assure, dans la limite de ses capacités, un service minimum d'accueil, dans les conditions prévues dans la loi du 20 août 2008. Les services périscolaires et la restauration scolaire sont également maintenus.

Objets personnels

Il est recommandé aux parents d'éviter que leurs enfants soient en possession d'objets personnels avec ou sans valeur, la commune déclinant toute responsabilité en cas d'échange, de perte ou de vol de ces objets.

Incident et accident

En cas d'incident bénin, le responsable désigné par la famille sur la fiche d'inscription est prévenu par téléphone, le directeur de l'école ou l'enseignant de l'enfant est informé.

En cas d'événement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, le service prend toutes les dispositions nécessaires (pompiers ou SAMU). Le responsable légal est immédiatement informé.

Adhésion et inscription

Voir Modalités pages 16 à 19.

LE QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial (Q.F.) permet une tarification ajustée aux ressources des familles. Ce paramètre qui sert à la facturation de toutes les prestations est délivré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Le QF est valable toute l'année scolaire. Cependant, une baisse significative des ressources peut être examinée par le CCAS de Les Marches sur présentation d'une demande écrite et de justificatifs. Renseignements auprès de la directrice de l'ALSH.

Le QF peut, à titre exceptionnel (radiation de la CAF par exemple) être calculé par l'ALSH sur présentation des justificatifs de ressources de la famille.

Le règlement de tarification délibéré au conseil municipal de Les Marches est disponible auprès du bureau de direction de l'Accueil de Loisirs ou consultable sur notre site internet www.lesmarches.fr

Le bulletin d'inscription est à retirer au bureau de l'Accueil de Loisirs communal à l'Espace Bellegarde ou à télécharger sur le site internet de la commune : www.lesmarches.fr

L'inscription est effective lorsque le dossier est complet : bulletin d'inscription renseigné, pièces à fournir jointes, impayés soldés et cotisation d'adhésion réglée.

Dossier à déposer au bureau de l'ALSH.

Liste des pièces à fournir par la famille

Par enfant :

- La fiche individuelle d'inscription et les autorisations parentales dûment complétées et signées.
- 1 photo d'identité de l'enfant.
- L'attestation d'assurance responsabilité civile.
- Le "Livret des Lutins" dûment signé (pour les services périscolaires uniquement).
- La fiche sanitaire dûment complétée.
- La photocopie des pages du carnet de santé concernant les dates de vaccinations.

Par famille :

- Un document de la CAF ou de la MSA sur lequel apparaît le numéro d'allocataire. Pour information, le QF utilisé sera celui au 1^{er} janvier 2018 pour la rentrée 2018-2019.
- Pour les services périscolaires : l'autorisation de prélèvement (Commune de Les Marches) + 1 RIB.

Le dossier d'adhésion doit être remis au bureau de l'Accueil de Loisirs, au plus tard le 27 juillet 2018 pour la rentrée 2018-2019. Prévoir 10 minutes pour ce rendez-vous annuel.

Conditions générales

Chaque famille utilisatrice doit impérativement avoir remis, au préalable, un dossier d'inscription complet et être à jour de ses cotisations et du règlement de ses factures.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité et l'accès aux prestations sera refusé. Les enfants accueillis devront avoir leurs 3 ans entre septembre et décembre de l'année en cours et être scolarisés.

La Direction de l'ALSH, en liaison avec les Directions des écoles, se réserve la possibilité de limiter l'accès aux prestations des élèves des écoles maternelles pour tenir compte de leur bien-être global.

Facturation et règlement

Une facture mensuelle sera adressée aux familles. Règlement possible par chèque ou par prélèvement automatique. Le règlement en espèces a lieu uniquement les mardis et jeudis après-midis au bureau de l'ALSH.

Passée la date limite de règlement : ne pas déposer le chèque dans la boîte aux lettres de l'Accueil de Loisirs, mais attendre la réception de l'avis des sommes à payer, envoyé par la Trésorerie de Montmélian. Le règlement se fera directement auprès de la Trésorerie de Montmélian, en rappelant les références (numéro de titre, montant...).

Déménagement de la famille

Le tarif appliqué à la famille dépend du fait qu'elle est domiciliée ou non sur la commune de Les Marches. En cas de déménagement en cours d'année, la famille doit en informer le bureau de l'ALSH. Le tarif «Hors commune» est appliqué à la date du déménagement.

À chaque fin d'année scolaire, un bilan des impayés sera établi, la famille concernée ne peut réinscrire un enfant sans que les impayés de l'année précédente ne soient préalablement acquittés.

À compter du 1^{er} janvier 2018, les tickets CESU ne seront plus acceptés (des frais trop importants ont été ajoutés au traitement de ces chèques emploi-service).



ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL

94, place de la mairie 73800 Les Marches

Tél. 04 79 28 17 04

www.lesmarches.fr

clleslutinsdugranier@wanadoo.fr

Modalités ALSH

Les Accueils du matin et du soir

La Restauration scolaire

INSCRIPTION	Dossier d'adhésion complet. Réservations en ligne pour la semaine suivante : clôture des demandes le jeudi à 10 h.
ANNULATION	<p>Annulations en ligne pour la semaine suivante : clôture des demandes le jeudi à 10h.</p> <p>L'ALSH se réserve le droit de facturer la prestation lorsque l'enfant n'est pas présent alors qu'il a été inscrit.</p> <p>Cas particuliers : En cas d'absence de l'enfant, pour cause de maladie, absence de l'enseignant ou pour tout autre événement à caractère exceptionnel (décès, accident, naissance...), l'annulation d'une inscription peut se faire jusqu'au matin même avant 8h30 auprès de l'ALSH, par téléphone ou email. Dans tous les cas, un "bon d'absence à l'école" doit être transmis dans les 48 heures au service enfance/éducation. Si la durée de l'absence est supérieure à une journée, la famille doit impérativement en informer l'ALSH par téléphone ou email.</p> <p>Restaurant scolaire : Le repas du premier jour d'absence est facturé. En aucun cas, les repas des enfants absents ne peuvent être récupérés par la famille.</p> <p>En cas de sortie scolaire : pas de démarche à effectuer. En liaison avec les enseignants, l'Accueil de Loisirs est au courant de l'absence de l'enfant.</p>
COMMENT ?	Réservations/annulations en ligne, en se connectant sur la plateforme "Portail Familles" accessible via le site internet de la commune, 7 jours/7, 24 heures/24 : www.lesmarches.fr Vos codes confidentiels, identifiant et mot de passe, vous sont fournis lors de votre demande d'adhésion annuelle. À partir du 1 ^{er} janvier 2018 aucune réservation/annulation par téléphone ou email ne sera prise en compte.

SE CONNECTER
SUR LE PORTAIL
FAMILLES ?

VOIR
PAGE 4

Modalités ALSH

L'Etude dirigée

Les Mini-schools "L'anglais en s'amusant"

INSCRIPTION	<p>Etude dirigée : Dossier d'adhésion complet. Inscription au trimestre uniquement.</p> <p>Mini-schools : Dossier d'adhésion complet + fiche remplie + règlement effectué (pour le cycle entier de 25 séances). Nombre de places limité, inscription dans l'ordre d'arrivée.</p>
ANNULATION	<p>Annulation impossible pour le trimestre ou en cours de cycle.</p> <p>Cas particuliers : En cas d'absence de l'enfant, pour cause de maladie, ou pour tout autre événement à caractère exceptionnel (décès, accident, naissance...), la famille doit impérativement en informer l'ALSH par email.</p> <p>En cas de sortie scolaire : pas de démarche à effectuer. En liaison avec les enseignants, l'Accueil de Loisirs est au courant de l'absence de l'enfant.</p>
COMMENT ?	<p>Uniquement au bureau de l'ALSH aux horaires d'ouverture.</p>

L'ALSH se réserve le droit de facturer la prestation en cas de non respect de ces modalités inscrites au règlement intérieur.

HORAIRES des écoles

Lundi

Mardi

Jedi

Vendredi

Saint Maurice

8:30

13:45



11:45

16:30

ouverture des portes
à 8h20 et 13h35

Crincaillé Maternelle

8:30

13:45



11:45

16:30

ouverture des portes
à 8h20 et 13h35

Crincaillé Élémentaire

8:30

14:00



12:00

16:30

ouverture des portes
à 8h20 et 13h50

VACANCES

Le départ en vacances a lieu après la classe,
la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

Rentrée

lundi 3 septembre
2018

Toussaint

samedi 20 octobre
2018



lundi 5 novembre
2018

Noël

samedi 22 décembre
2018



lundi 7 janvier
2019

Hiver

samedi 16 février
2019



lundi 4 mars
2019

Printemps

samedi 13 avril
2019



lundi 29 avril
2019

Vacances d'été

samedi 6 juillet
2019

**Les classes vaqueront
le vendredi 31 mai 2019 et le samedi 1^{er} juin 2019.**